

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON ----- S M I C A ----- Immeuble Le Sérial 10 rue du Faubourg Lo Barri 12000 RODEZ

Séance : 2 mars 2023 Numéro : 11 Objet : Convention Rhinocc
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,
Le deux mars,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 17 février 2023, se sont réunis à la Mairie de Baraqueville – 12160 BARAQUEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
13 membres présents, 8 membres représentés, 6 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Christine PRESNE, Thierry SERIN.

Membres absents : André BORIES, Anne CALMELS (excusée), Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président indique qu'une Convention avec l'association La Mêlée portant sur des actions d'inclusion doit être signée avec pour fondements les aspects suivants : « *Les partenaires s'engagent à travailler ensemble dans la cadre du projet RhinOcc issu de l'appel à manifestation d'intérêt « Hub pour un numérique inclusif » - 2^{ème} vague, avec pour finalité de mettre en place un dispositif pérenne de développement de la médiation numérique et de l'inclusion numérique sur les départements d'Occitanie* ».

Cette convention aura pour conséquence d'apporter des financements au SMICA en contre-partie de ses actions à hauteur de 19 845 euros pour l'année 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

AUTORISE le Président à signer la convention Rhinocc.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL